

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 mars 2024

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote :

Soit : **10** Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 11

Membres avec pouvoirs : néant

Membres excusés : néant

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet : délibération 3 : Affectation du résultat

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Ainsi, le Compte Administratif 2023 présente un **résultat bénéficiaire de 21 762.48 €** en section de fonctionnement.

Rappel des résultats des exercices précédents :

résultats	2020	2021	2022	2023	Résultat global
INVESTISSEMENT	-1 255.34	14 712.66	-65 806.87	44 697.55	-3 359.16
FONCTIONNEMENT	11 270.85	126 405.98	32 772.32	21 762.48	41 762.48
TOTAL	10 015.51	141 118.64	-33 034.55	66 460.03	38 403.32

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Affecter le résultat de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024
- Affecter les résultats comme suit :
 - ⇒ À sa propre section en fonctionnement la somme de **20000 €** portée au R002 (résultat de fonctionnement reporté),
 - ⇒ À la section investissement la somme de **21762.48 €** en « autres réserves »,
 - ⇒ À sa propre section en investissement la somme de **- 3 359.16 €**.

Le quorum constaté, le Conseil d'administration délibère et :

- Affecte le résultat de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024
- Donne tout pouvoir au directeur pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Anne GALLO

La présidente de la R.E.N.V.A